

Monsieur le Maire
M.M les conseillers municipaux

Montbrun les bains
le 29 octobre 2018

Objet : Réintégration de Mme Anne Staszewski

Monsieur le Maire,
M.M les conseillers municipaux,

L'association BVM a été informée par le conseiller Loyau, le mercredi 10 octobre 2018 que la teneur de la délibération prise en conseil municipal le 30 juillet 2018 ne reflétait pas de la teneur des débats et du vote du Conseil Municipal.

Cette délibération, rendue exécutoire le 13 août 2018, pouvait donc être contestée jusqu'au 13 octobre 2018.

Mme Martine Borel (trésorière de l'association Bien Vivre à Montbrun) a immédiatement envoyé, à titre personnel pour figer la date de recours, le jeudi 11 octobre 2018, par courrier recommandé avec accusé de réception, **un recours gracieux** demandant l'annulation de la délibération prise le 30 juillet 2018 en Conseil municipal au motif que cette délibération ne reflétait pas les débats et le vote de ce conseil et qu'à ce titre elle était entachée d'irrégularités et se trouvait être illégale.

Ce courrier a été reçu en Mairie, le vendredi 12 octobre 2018 et porté à la connaissance de M. le Maire en fin de matinée, ce même jour.

Il reprenait les faits :

- le débat et le vote du 30/07/2018 n'ont porté que sur le dépôt d'un dossier demande de subvention permettant de financer 463 768.10 H.T. de dépenses engagées pour la recherche en eau. Pourtant la délibération fait état de 1 692 000 € H.T. de dépenses correspondant aux aménagements de village qui n'ont pas été évoqués lors de ce conseil. Au total, 2.2M€ d'investissements sont présentés à la Région alors que seulement 463 768.10 sont débattus en conseil municipal.
- Après des demandes réitérées en conseil municipal non satisfaites, le dossier complet est récupéré le 5 octobre 2018 par le conseiller Loyau auprès de la communauté de communes (sic). Il permet aussi de constater qu'il a été signé par M. Le Maire le 24 juillet, soit une semaine avant le conseil municipal du 30 juillet (sic).

Les membres du bureau de l'association Bien Vivre à Montbrun, ont décidé, le jeudi 11 octobre 2018 de contacter leurs avocats (LLC Lyon) qui ont conseillé de déposer un recours par le biais de leur cabinet pour appuyer la démarche personnelle de Mme Borel. Il a été décidé qu'à réception du courrier des avocats, M. Didier Delhuille (président de l'association BVM) irait déposer ce courrier en mairie dans la journée du vendredi 12 octobre 2018. M. Didier Delhuille a informé la secrétaire de mairie Mme Anne Staszewski de cette démarche par un appel téléphonique à 11h51. Elle lui a

